

Risques technologiques : on n'est pas sorti de l'auberge

L'onde de choc provoquée, il y a à peine quelques mois, par le désastre de Fukushima, a-t-elle déjà été absorbée en France par les lobbies omnipotents, soucieux avant tout de préserver, quoi qu'il nous en coûte, leurs prérogatives et leurs intérêts fastueux? On peut le penser.

Il est en effet des signes qui ne trompent pas. Ainsi par exemple la commande passée en octobre dernier par EDF de 44 générateurs de vapeur (GV) destinés à remplacer ceux devenus obsolètes. Coût: 1,5 milliard d'euros! Or il faut le savoir: éléments essentiels dans le processus de production d'électricité, les GV sont faits pour durer au minimum 30 ans. Notre parc de réacteurs étant en train de passer progressivement le cap des trente ans, en clair cela veut dire qu'EDF entend poursuivre l'exploitation de ses réacteurs... jusqu'à 60 ans, anticipant ainsi à nos risques et périls sur des stratégies énergétiques que Tchernobyl et Fukushima n'auraient même pas ébranlées. L'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Belgique, etc., autres pays dits développés, tirent les leçons des catastrophes et planchent sur des stratégies de transition. La France nucléarisée cultive ses certitudes. Et Fessenheim continue...

Ce qui se passe pour l'industrie nucléaire se vérifie aussi dans bien des domaines au pays où le Grenelle de l'Environnement fait long feu et ne conserve au mieux qu'une valeur d'affichage. Tenez pour continuer dans l'énergie, prenons pour exemples les énergies renouvelables dont on nous promettait monts et merveilles: la baudruche s'est sacrément dégonflée avec la mise sous l'éteignoir de

l'éolien et du solaire. Nos éoliennes seront allemandes, nos panneaux photovoltaïques chinois. Quant aux nombreux emplois que promettaient ces filières, ils se sont envolés sous la pression de lobbies, EDF en tête que l'on sait particulièrement bien en cour.

Dans nombre d'autres domaines, le catalogue des bonnes intentions affichées s'est trouvé vidé de sa substance. Adieu la taxe carbone, oubliés la taxe poids lourd et le ferroutage, renvoyée aux calendes grecques la fin des OGM. Les algues vertes ont encore devant elles un bel avenir avec l'ouverture récente des vannes à nitrates. Pesticides aidant, on n'est pas près de voir nos canaux et plans d'eau retrouver un semblant de virginité... Ce constat de non-virtu, applicable dans le désordre à l'incinération, Cruiser, le régime d'autorisation simplifiée (donc moins de contrôle!) octroyé à 30 % des installations industrielles (ICPE), etc., etc. se vérifie sous nos fenêtres. L'exemple le plus emblématique - l'ADELFA a de la suite dans les idées! - en est la mise en chantier du terminal méthanier, nouveau fleuron du "pôle énergétique européen" bâti sur notre littoral exclusivement sur un panel d'énergies fossiles non-renouvelables. Ardemment souhaitée, cette installation verra un gazoduc côtoyer du côté de Mardyck un concentré de sites Seveso comme il en existe peu. Ajouter du risque au risque, nos décideurs savent faire. Pas davantage que Fukushima, Polimeri, qui vient de l'échapper belle, ne saurait les inciter à cultiver le principe de précaution.

J.S.

p 2 - POLIMERI à deux doigts de la catastrophe • p 3 - Amiante, jusqu'ou ira le mépris ? • Le North Stream, un sérieux concurrent pour le terminal méthanier ? • p 4 - Gravelines: on n'en veut plus ! • p 5 - Enfin des risques minorés aux APF • p 6 - Les mauvaises affaires du nucléaire à la française • Pour une bonne gestion de la ressource en eau • p 7 - Envolee, la plate-forme éolienne de Dunkerque ! • p 8 - Le secteur de dunes à Malo-Terminus • Carton rouge pour l'émission Thalassa • p 9 - Dunkerque : l'économie de la fête • p 10 - La foire aux n'importe quoi • p 11 - Comment rouler à vélo en ville? • p 12 - Les sites incontournables • en librairie : "En finir avec le nucléaire"



POLIMERI à deux doigts de la catastrophe

Avec ses 13 entreprises Seveso seuil haut (bientôt 14?), sa centrale nucléaire la plus puissante d'Europe, le littoral dunkerquois constitue un des sites où les risques technologiques au quotidien sont parmi les plus importants de l'hexagone. À nos décideurs qui professent des doutes à ce propos, l'accident survenu le vendredi 21 octobre dernier chez Polimeri Europa en apporte la pleine confirmation.

Cette entreprise avait déjà voici peu défrayé la chronique. Implantée à la fin des années 70 non loin de Mardyck, l'ex-Copenor offre la particularité d'occuper deux sites voisins, l'un dédié à la production de polyéthylène, un dérivé du pétrole dont on fait du plastique, et l'autre à une zone de stockage, voisine de celle de Total. On y trouve donc en quantités non négligeables des produits dangereux : des hydrocarbures liquides, éthylène, propylène, benzène, butadiène, etc., bref de quoi constituer un cocktail détonant susceptible de faire du dégât.



Or le 21 octobre, la double explosion survenue chez Polimeri n'a pas eu pour origine l'un de ces fluides, mais une canalisation véhiculant notamment des solvants (COV) vers une chaudière où ces derniers sont brûlés. Par chance, ce qui aurait pu engendrer une catastrophe s'est soldé fort heureusement par des dégâts matériels, trois salariés ayant subi des dommages auditifs du fait de la violence de la déflagration entendue à des kilomètres à la ronde et trois autres ayant subi des malaises provoqués, semble-t-il, par le stress.

Si les services de secours internes ont bien réagi en jugulant l'incendie qui s'était déclaré

après la double explosion, si le personnel a pu mettre rapidement en sécurité l'unité de vapocraquage au prix d'un spectaculaire "torchage", il n'en demeure pas moins que cet accident interpelle avec force à nouveau les pouvoirs publics et les instances politiques et économiques.

La zone où il s'est produit est en effet "truffée" d'installations susceptibles de colporter d'éventuels incendies et explosions à leurs proches voisins (l'effet domino) : outre les deux Polimeri et Total, l'on y trouve en effet Polychim et le gazoduc amenant le gaz venu par pipe-line de Norvège jusqu'à la station de compression Gasco sise au sud de Mardyck, sans oublier les Transports de Matières Dangereuses (TMD) sillonnant le secteur. Une étude menée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans le cadre de l'élaboration du PPRT de la zone industrialoportuaire, ne révèle-t-elle pas que "environ" 845 phénomènes dangereux sortant des limites de Polimeri (site des Dunes) et 575 pour le site du Fortelet ont été recensés et actés ! On comprend que dans ces conditions, l'accident survenu chez Polimeri donne à nouveau raison à ceux qui, avec l'ADELFA, estiment qu'il arrive un moment où il est des plus hasardeux de poursuivre et conforter une politique industrielle qui aboutit à toujours ajouter du risque au risque. Et c'est bien le cas avec ce projet saugrenu consistant à installer un second gazoduc issu du terminal méthanier du Clipon le long de Polychim, Polimeri (site des Dunes) et la façade est du village de Mardyck. On l'a vu au Japon : il arrive un moment où une gestion calamiteuse d'espaces où l'on travaille et l'on vit porte la marque de l'irresponsabilité.

J.S.



Amiante, jusqu'ou ira le mépris ?



Nous avons été choqués d'apprendre la décision de la Cour d'Appel de Douai du 27 octobre. Celle-ci a ordonné d'aller rechercher, par voie d'huissiers, chez des malades de l'amiante, une somme - environ 5 000 à 10 000 € - attribuée auparavant pour indemnisation de leur maladie, par le FIVA (Fond d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante). De quoi s'agit-il ? Une maladie contractée sur les lieux du travail est dite professionnelle. Lorsqu'elle est constatée chez un travailleur exposé, ici à l'inhalation d'amiante, la Sécurité Sociale verse une indemnisation proportionnelle à la gravité de la maladie et au salaire pour réparation du préjudice économique (égale au salaire si le travailleur ne peut plus travailler par exemple). La maladie ne se répercutant pas seulement sur la capacité à travailler, mais aussi sur la vie de tous les jours, la victime peut aussi s'adresser au FIVA pour indemnisation complémentaire de préjudices d'incapacité, physique, moral, esthétique. Avant 2000, elle devait s'adresser au Tribunal mais devant le nombre de requêtes, le FIVA a été créé pour simplifier les procédures. Il y a un certain temps le FIVA avait demandé que soit retiré du calcul de l'indemnité le préjudice d'incapacité, estimant que celui-ci était déjà octroyé par la Sécurité Sociale. La Cour d'Appel de Douai n'avait jusqu'ici pas suivi. Mais, après changements de poste de

magistrats, le Tribunal a statué différemment en donnant suite à la requête du FIVA qui s'applique à environ 300 personnes. Celles-ci devront rembourser des sommes que souvent elles n'ont plus ! L'affaire de l'amiante est énorme, tant par le nombre des victimes, plusieurs centaines de milliers, que par la gravité de certaines des maladies provoquées : cancers, insuffisances respiratoires. Ces dernières pathologies concernent plusieurs milliers de personnes en France. Les coûts engendrés sont à la hauteur du drame. Ceci est la conséquence directe de l'absence de politique de Santé Publique en France et de réelle prévention en milieu du travail où le dialogue et l'information sont insuffisants. Au lieu de prévoir, la seule chose que l'on ait trouvée c'est de donner de l'argent contre une santé abîmée ou perdue. Une vraie politique de prévention évitant les souffrances humaines, améliorant le dialogue et le respect des travailleurs dans l'entreprise permettrait de réduire à l'avenir, maladies et coûts faramineux de réparation. De nombreux produits dangereux, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction humaine doivent être interdits ou bien plus sévèrement contrôlés. Nous soutenons les victimes de l'amiante et demandons l'arrêt immédiat des remboursements d'indemnités accordées auparavant.

Une des nombreuses manifestations des veuves parcourant les rues de Dunkerque

E.L.

Le North Stream, un sérieux concurrent pour le terminal méthanier ?

L'événement n'a pas fait les gros titres de la presse régionale et pourtant il pourrait avoir des incidences sur l'économie du littoral : le 8 novembre dernier, le géant russe Gazprom a mis en service le gazoduc North Stream qui relie via les fonds marins de la Baltique les gisements de gaz russes (25 % des réserves mondiales) à l'Allemagne du Nord.

Partenaire de grands groupes énergétiques européens sur cette opération (GDF Suez, BASF, EON, etc.), Gazprom crée ainsi une "autoroute du gaz" en attendant celle en projet au sud, le South Stream, capables tous les deux dans quelques années de « représenter, selon Cap Gemini, 50 % de l'approvisionnement total de l'Europe ».

À lui seul, le North Stream, construit en un peu plus d'un an, sera susceptible d'acheminer 55 milliards de m³ de gaz par an, de quoi couvrir les besoins de 26 millions de foyers. Avec le "South" qui devrait déboucher, pour sa part, en Italie, le groupe russe renforce et renforcera sa position de premier fournisseur de l'Europe. Voilà sans nul doute qui ne devrait pas laisser indifférents les promoteurs de notre terminal méthanier qui ne sera pas, quant à lui, opérationnel avant 2014 - 2015.

Pourrait-on assister alors à une guerre des prix sur le marché gazier européen ? Pas impossible bien sûr. La formule Gazprom présente l'avantage par rapport aux terminaux tels qu'ils existent déjà en France, c'est que avec des pipe-lines ne se posent pas la question du transport par méthaniers, ni celle de la regazéification du produit. Des opérations coûteuses si l'on se réfère au coût de transport maritime et à la hauteur de l'investissement (1,2 milliard d'euros) que nécessitera la matérialisation du terminal au Clipon. Affaire à suivre.

J.S.



Gravelines: on n'en veut plus¹ !

Le 15 octobre dernier, était organisé à Dunkerque comme dans six autres villes de France, un rassemblement anti-nucléaire. 300 militants et sympathisants sont venus sur le stand que nous tenions devant la place Jean-Bart pour réclamer une sortie rapide du nucléaire. Le choix de tenir cette manifestation régionale à deux pas de la plus grande centrale nucléaire d'Europe (six réacteurs, dont quatre ont déjà 30 ans!) s'imposait de lui-même. C'est donc avec bonne



humeur et enthousiasme que des militants de toute la région se sont réunis sous un soleil radieux, et ont pu défiler jusqu'à la sous-préfecture en compagnie du géant Klimato, protecteur du climat. Ceci pour bien montrer qu'une sortie du nucléaire n'est pas antagoniste avec la lutte contre les changements climatiques, loin s'en faut. Jusqu'ici le nucléaire a plutôt obéré notre capacité à nous tourner vers les énergies renouvelables. Quelques jours avant la manifestation, on apprenait la découverte à la centrale de Gravelines d'une fissure en fond de cuve du réacteur n°1 (fissure de 2 cm sur un tube de pénétration de fond de cuve). Ce signe d'usure prouve - s'il en était besoin - que les installations nucléaires vieillissent prématurément et qu'on ne peut poursuivre leur exploitation dix années de plus comme si de rien n'était. À l'origine, les centrales nucléaires n'étaient pas conçues pour durer plus de 30 ans. Or, nous sommes à l'heure des troisièmes visites décennales (grand contrôle technique qui a



lieu tous les 10 ans), et les autorités s'apprentent à décider la prolongation de leur exploitation pour 10 années de plus, moyennant quelques modifications techniques, voire quelques "rafistolages"! Le rassemblement régional du 15 octobre visait donc à exiger une sortie rapide du nucléaire, en commençant par fermer les réacteurs les plus anciens dont ceux du CNPE⁽²⁾ de Gravelines qui compte parmi les cinq plus vieilles centrales nucléaires de France. Nous pensons qu'il est grand temps de se tourner vers les économies d'énergie et les énergies renouvelables qui créeraient bien plus d'emplois par kWh produit. Suivons l'exemple de l'Allemagne ou d'autres pays européens qui ne sont pas retournés à la bougie pour autant.

N.F.

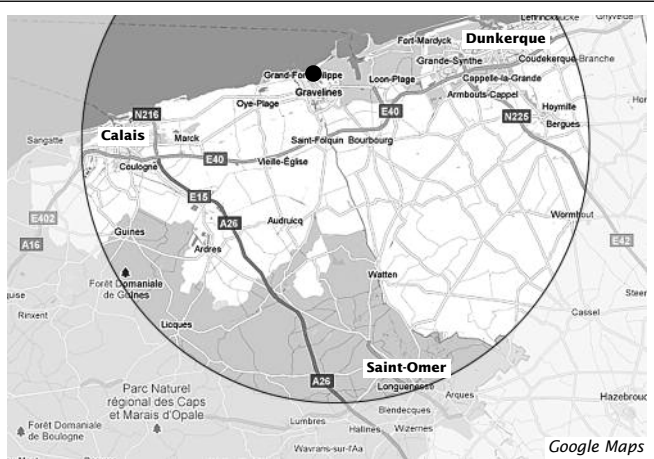
(1) Référence au titre d'un article de presse relatif à cette manifestation

(2) CNPE: centre nucléaire de production d'électricité

Zone d'exclusion

Autour de Fukushima, une zone d'exclusion de 30 km a été créée par les autorités japonaises. Plus personne n'y a accès en raison de la forte contamination provoquée par les radioéléments échappés des centrales en ruines.

Si pareille catastrophe survenait à Gravelines, voici ce que représenterait une zone d'exclusion de 30 km. Elle incluerait Dunkerque, Calais, Saint-Omer et ce pour des décennies. Elle frapperait plus de 500 000 personnes !



Enfin des risques minorés aux APF, voisins de la centrale nucléaire

Voilà des décennies que l'ADELFA avait pointé du doigt l'incongruité qu'il y avait à continuer de faire cohabiter à Gravelines la centrale nucléaire et le dépôt des Appontements Pétroliers des Flandres (APF), site Seveso seuil haut et filiale de Total en service depuis 1974.

Certes entre les deux sites, EDF, dernière venue dans le secteur, avait été contrainte d'aménager une butte censée protéger les réacteurs distants de quelque 250 mètres des risques d'explosion d'une des cuves, voire de plusieurs en cas d'effet "domino". Une protection non négligeable certes, mais aléatoire dans la mesure où un phénomène de boil-over, soit en clair la projection à la verticale d'une boule de feu aux effets dévastateurs, pouvait fort bien advenir. En effet si un tel accident se produisait, la butte précitée n'aurait pas constitué un rempart efficace, de beaucoup s'en faut.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) avait fini par s'émouvoir de cette cohabitation pas géniale du tout. C'était à l'occasion de la réunion plénière de la CLI de la centrale de Gravelines, le 11 février dernier. Une inquiétude partagée après Fukushima par la mission parlementaire venue enquêter en juin à Gravelines sur la sécurité nucléaire...

Quoi qu'il en soit - et l'on dira qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, encore que l'on aurait dû s'y prendre bien plus tôt! - suite à un passage en Coderst en octobre dernier, le branle-bas de combat a été sonné sur le site des APF où a été entreprise la vidange du pétrole brut contenu dans sept des principaux réservoirs pour le remplacer par du gazole, réputé moins accidentogène.

Cette opération, on s'en doute, ne peut se faire illico presto. Il importe en effet que les intervenants veillent à ce qu'elle soit menée en toute sécurité, que notamment il n'y ait aucun déversement accidentel d'hydrocarbures en mer au risque autrement d'altérer la source froide, c'est-à-dire l'eau de mer destinée à refroidir les réacteurs. De même, on ne pourra remplacer dans les bacs le pétrole brut par du gazole sans qu'auparavant il soit procédé avec des détergents au nettoyage des bacs et des canalisations reliant l'appontement.

Ceci admis, il s'agit là indéniablement d'une démarche positive. L'ADELFA estime néanmoins qu'il aurait peut-être encore été plus judicieux de transférer l'ensemble du dépôt sur le site de la raffinerie Total, de Mardyck, qui, depuis qu'elle a arrêté sa fabrication, a



vocation, fut-il annoncé, à demeurer la zone majeure de stockage des produits pétroliers.

À l'arrière plan, les dômes de la centrale nucléaire

Un exercice d'incendie probant

Le 28 septembre dernier, alors que les modifications à intervenir dans l'exploitation du site des APF n'en étaient encore qu'au stade des discussions, Paul Dupont, missionné par l'ADELFA, avait pu participer en tant qu'observateur à un exercice du Plan d'Opération Interne (POI). En l'occurrence, il s'agissait de mettre en œuvre des moyens de secours suite à un incendie simulé sur un bac, le D6, le plus proche de la centrale nucléaire. Ce bac contenait 9000 m³ de pétrole brut, en l'occurrence du pétrole brut, soit beaucoup de produits sulfureux provoquant des "chancres" importants.

De l'avis de notre ami, les intervenants, pompiers et service sécurité appontement se sont montrés tout à fait compétents. Ils disposent de moyens importants et ont pu ainsi, tout en luttant contre le sinistre fictif, assurer la protection des réservoirs les plus proches en mettant en œuvre des rideaux d'eau et des produits extincteurs situés sur le dôme des bacs.

Désormais, compte tenu de la nouvelle organisation du site telle qu'évoquée ci-dessus, il conviendra de procéder à un examen sérieux de la tôlerie interne de l'ensemble des bacs (une dizaine au total). Ils ont pu être peu ou prou altérés par la corrosion après plus de 30 ans d'usage pour certains d'entre eux.

Rendant compte de l'exercice, Paul Dupont indiquait en conclusion: « à mon humble avis, il est incompatible de conserver des réserves aussi importantes de produits dangereux à proximité d'une centrale nucléaire! » Un avis qui a donc été partiellement entendu...

J.S.



Les mauvaises affaires du nucléaire à la française

“État dans l’État” aux dires de nombreux observateurs, EDF, fer de lance avec Areva de la politique nucléaire hexagonale, voit actuellement quelques gros grains de sable altérer une mécanique présumée bien huilée. Qu’il soit finlandais ou normand de Flamanville, l’EPR, censé assurer à EDF des lendemains qui chantent, multiplie les couacs. Suite à des pannes de chantier le réacteur tête de série finlandais accuse, excusez du peu, un retard à l’allumage de 5 ans ! Pour un projet évalué à l’origine à 3 milliards d’euros, à terme la facture devrait quasiment doubler. Et l’électricien finlandais réclame en outre à Areva 2,4 milliards d’euros au titre des pénalités de retard. À Flamanville, n°2 d’une série compromise, les affaires ne marchent pas fort non plus. Là aussi, les retards s’accumulent, suite à des malfaçons pointées du doigt par l’Autorité de Sécurité Nucléaire. Toujours est-il que le premier EPR franco-français est parti lui aussi pour voir son évaluation initiale à 3 milliards

faire la culbute... Dans cette conjoncture défavorable, accentuée par le désengagement du marché du nucléaire de pays-clients comme l’Allemagne, l’Italie, l’Espagne, la Belgique, etc. (l’on en arrive à évoquer de possibles licenciements chez Areva) voilà que la Justice écorne l’image et la réputation d’EDF en lui infligeant une amende salée d’1,5 millions d’euros ! Pourquoi ? Tout simplement parce que l’entreprise, telle une vulgaire officine de bas étage, s’est rendue complice de piratage informatique au détriment de Greenpeace. Outre EDF en tant que commanditaire de l’opération d’espionnage, deux cadres de l’entreprise, un ancien policier et un contre-amiral en retraite, ainsi qu’un ex-DGSE - rien que du beau monde ! - ont écopé de prison ferme : d’1 an à 6 mois. En dépit des soutiens affichés en haut lieu et de ses réseaux d’influence, les temps deviennent durs pour la “grande maison” guère habituée à devoir un jour rendre des comptes.

J.S.

Pour une bonne gestion de la ressource en eau

Le Mag’ de février 2011, le bulletin de la CUD, titrait ainsi un article débutant sur les questions : *Comment préserver la ressource en eau potable ? Sur la base de quels investissements ? Quelles actions ?* L’article apportait peu de réponses, indiquant surtout une rencontre entre SMAERD et Agence de l’eau. Des représentants de l’ADELFA et la CLCV de Grande-Synthe participent aux réunions de la Commission consultative des services publics locaux de la CUD. Le 15 septembre 2011, la réunion portait sur le service de l’eau. De toute évidence, la question « *Comment économiser l’eau ?* » ne concerne pas que les particuliers...

Eau potable, eau industrielle

« *L’eau est une richesse collective et il faut respecter les règles de répartition de cette ressource* » déclarait en février M. Delebarre, président du SMAERD, le Syndicat Mixte pour l’Alimentation en Eau de la Région dunkerquoise qui supervise l’alimentation en l’eau. Du fait de la part importante de la consommation en eau faite par les entreprises, le SMAERD a deux services, et deux réseaux : celui de l’eau potable et celui de l’eau industrielle, non potable.

Pour l’eau potable, le Dunkerquois ne dispose d’aucune ressource suffisante sur son territoire et dépend de l’Audomarois. Le SMAERD possède 16 forages dans le champ captant de Houlle-Mouille situé à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Saint-Omer. L’eau est tirée d’une nappe de craie qui doit parfois être rechargée avec de l’eau de la Houlle (dite eau de surface), en cas de manque de pluies par exemple. La ressource en eau industrielle provient du Canal de Bourbourg lui-même alimenté par l’Aa.

Gérer l’eau potable

L’autorisation de prélèvement dans la nappe “Houille-Mouille” est de 19 millions de m³ (Mm³) par an pour le SMAERD – qui n’est pas le seul utilisateur. Une étude (2010-2011) pour le compte du Schéma d’Aménagement et de gestion de l’eau (SAGE) de l’Audomarois prévoit les évolutions des besoins en eau potable dans le Dunkerquois : « *La production est proche du maximum possible pour le champ captant d’Houille-Mouille, mais les besoins futurs - relativement stables - devraient être assurés étant donné la stabilité démographique.* » [ndlr : stabilité car baisse de population mais plus de foyers]. La tendance de consommation en eau potable par



les particuliers, à l'horizon 2015, serait de + 0,2 Mm³ par an. En 2010, le prélèvement d'eau potable a été de près de 15,2 Mm³ soit 80 % de l'autorisation. Le SAGE de l'Audomarois fixe comme principe de gestion que la différence entre volume autorisé et volume prélevé doit être conservée à des fins de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Il ressort donc que le SMAERD ne dispose que d'une petite marge de manœuvre.

Gérer l'eau industrielle

Actuellement la consommation du Dunkerquois en eau industrielle est de près de 24 Mm³, avec une augmentation de 8,4 % entre 2009 et 2010. L'étude citée précise : « une ressource adaptée doit être recherchée ». D'autant que le Port annonce des besoins augmentés, à l'horizon 2015, entre 2,5 et 5 Mm³ de plus par an. Pour cette eau industrielle, il n'est pas trop question de l'économiser. Le projet, du côté du SMAERD, est de profiter du renouvellement d'autorisation de prélèvement dans le Canal de Bourbourg pour « aménager les contraintes ». « Une des hypothèses serait le transfert sur Bourbourg d'une partie des volumes autorisés sur Moule soit 500 m³ par heure » [ndlr : alors que l'autorisation de prélèvement dans la Houle est de 2100 m³ par heure]. En clair, ce projet revient à diminuer la marge de sécurité d'approvisionnement en eau potable, sauf à acheter de l'eau dans le Calaisis notamment (avec interconnexion de réseaux).

Gérer eau potable et eau industrielle

Une entreprise a besoin d'eau potable et d'eau industrielle. Pour la première, l'étude citée indique qu'« Actuellement,

le Dunkerquois ne pourrait subvenir aux besoins d'une entreprise grosse consommatrice d'eau potable ».

Or, dans les projets à concrétiser rapidement, il y a celui de la desserte du terminal méthanier : « Il appartient au Syndicat d'assurer sa desserte avant le démarrage du chantier. Le financement, prévu dès 2010, s'élève à environ 250 000 € TTC par linéaire de 1 km, avec un passage sous le Canal des dunes. Il est à la charge du Syndicat et non du GPMD dans le cadre de la convention bilatérale en vigueur depuis 2000. Le Syndicat livrera au maximum 90 m³ par heure, débit compatible avec le réseau d'eau potable en amont, pour les différentes phases de construction ».

[ndlr : 3 500 m³/h autorisés].

Qu'en est-il des différentes phases de construction ?

Et qu'en est-il de l'eau industrielle pour ce projet ?

Économiser l'eau !

Au sortir de telles réunions, la conclusion évidente est que, décidément, dans le Dunkerquois, la question d'économiser l'eau se pose moins pour les particuliers que pour les industriels.

Peut-être leur faudrait-il aussi des plaquettes d'information, des animations, des explications sur l'aménagement du territoire. En plus de récupérer l'eau de pluie, de mettre des réducteurs de débit aux robinets, de prendre des douches plutôt que des bains et en plus des autres pratiques d'économie qu'adoptent les particuliers.

Comment ne pas être abasourdis par la réflexion d'un gestionnaire, en cours de réunion : « Il faut quand même de la bonne eau pour le béton d'un terminal méthanier » ?

De l'eau potable!

E.G.

Envolée, la plate-forme éolienne de Dunkerque!

Décidément Dunkerque n'a plus la cote lorsqu'il s'agit de trouver place sur le marché des énergies renouvelables. Alors qu'elle pouvait se prévaloir d'avoir accueilli avec succès sur un quai portuaire le groupe danois Vestas qui, pendant plus d'une année, avait rassemblé les structures d'un vaste parc éolien offshore destiné à être implanté au large de la Grande-Bretagne, c'est Le Havre que le consortium français GDF-Areva-Vinci a choisi pour y assembler des éoliennes offshore, en réponse à un appel d'offres national.

Quant au second consortium constitué d'EDF

et Alstom, il opérerait quant à lui, si ses propositions étaient retenues, pour Saint-Nazaire et Cherbourg!

La déception a dû être d'autant plus grande dans les instances locales, même si elles ne se sont guère appesanties sur la question, que ce projet était particulièrement porteur en termes d'emplois. Aux dires en effet de la presse nationale, le marché aurait porté sur la bagatelle d'un millier de postes de travail. Soit, beaucoup plus que ce qui est annoncé, avec des variations conséquentes selon les prévisionnistes, pour le terminal méthanier hors phase chantier.



Le secteur de dunes à Malo-Terminus toujours sous la menace

La Communauté Urbaine de Dunkerque a obtenu un prix de "Première intercommunalité capitale de la biodiversité", grâce au travail effectué par Fabrice Truant pour la mise en valeur de trames vertes et bleues qui permettent aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de se reproduire... ainsi que pour la création ou la valorisation d'espaces de nature en ville à Grande-Synthe par exemple ou à Dunkerque avec le Parc du Vent et le site des 4 Écluses.



Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous indigner de la non-reconnaissance de l'intérêt exceptionnel et patrimonial du site de la dune de la Licorne à Malo-Terminus. Il s'agit du dernier reliquat de dune non protégée en ville, qui présente un intérêt évident pour les scolaires, les touristes et le tout un chacun. Ce sont tous ces petits espaces de trois balades-nature riches en biodiversité qui mettent la nature à la portée de l'urbain. Cette zone située entre les avenues Loubet et du Large et la rue des Mouettes a cependant remué les foules : 160 remarques sur le dossier d'enquête publique relatif au PLUC, 2400 adhésions pour le groupe Facebook "Sauvons la Dune", et la demande de classement en Zone Naturelle Protégée par toutes les Associations de Défense de l'Environnement.

L'ADELE a présenté, dès la fin du mois de juin, un argumentaire dans lequel elle a mis en évidence la nécessaire application de la loi Littoral, la Directive Habitats d'intérêt communautaire (Directive Faune Flore) et la présence d'une zone humide à protéger selon la convention de Ramsar. Des actions sur le terrain ont été organisées : deux nettoyages de sites avec remplissage d'une benne à chaque fois et un rassemblement le 1^{er} octobre où 400 personnes sont venues exprimer leur souhait de voir cet espace dunaire classé en zone naturelle. L'Association ADELE, dont l'un des objectifs est la défense des milieux naturels, a déjà eu l'occasion d'intervenir sur plusieurs dossiers défendant les massifs dunaires : une délégation est allée à la rencontre de quelques élus. Même si la grande majorité a semblé sensible à nos arguments et a émis un avis favorable pour une préservation totale de ce secteur, notre inquiétude demeure à l'écoute de l'intervention de Vincent Leignel, adjoint à l'urbanisme, au Conseil Municipal de Dunkerque du 27 septembre où il suggère la création d'une zone UT (Urbanisme de tourisme). « Nous regardons comment on peut faire une évolution du PLU permettant à la fois de préserver cette zone sans pour autant hypothéquer les possibilités de développement touristique telles que nous l'avions formulé. Nous aurons probablement un zonage qui sera beaucoup plus adapté... » Aujourd'hui nous sommes en attente d'un rendez-vous avec Michel Delebarre, puis de la publication des modifications du PLUC qui devraient être mises en ligne vers la fin de l'année. Nous espérons qu'un recours ne sera pas nécessaire en 2012, année au cours de laquelle Dunkerque doit accueillir les 2^e Assises de la Biodiversité.

ADELE Dunkerque

Carton rouge pour l'émission Thalassa

Au sujet de l'émission de Georges Pernoud Thalassa à Dunkerque le 16 septembre, il y a beaucoup à dire ! Un défaut de préparation et de concertation avec les associations locales et les Dunkerquois eux-mêmes, a engendré de graves manquements :

- **Non respect de la biodiversité** : nous nous interdisions d'accoster sur le banc Hills encore appelé Banc aux phoques, car c'est une zone de protection des mammifères marins, classée Natura 2000.
- **Mauvais choix pour le camping du Perroquet** (séquence "campeurs de la Mer du Nord") il est situé entre deux espaces dunaires protégés : la "dune du Perroquet" en France et la réserve naturelle "dune du Westhoek" en Flandre Occidentale belge.

C'est un des rares campings qui subsiste sur le littoral français qui soit en pleine contradiction avec l'application de la loi Littoral et dont le maintien ne dépend que d'une autorisation préfectorale.

- **Promotion brève du projet du terminal méthanier** du port de Dunkerque avec sa promesse d'embaucher 50 salariés de l'entreprise TOTAL qui en comptait 367 et 400 sous-traitants et qui sera, un pôle industriel classé Seveso seuil haut (avec la présence de navires gaziers à haut risque) à côté de la plus grande centrale nucléaire d'Europe. NON ce n'est pas le TOP ! Il y a beaucoup de Dunkerquois qui auraient aimé VOIR une autre image de Dunkerque.

ADELE Dunkerque



Dunkerque : l'économie de la fête

Le terminal méthanier: « un chantier majeur, l'un des plus grands d'Europe... un signal fort d'attractivité du territoire...une nouvelle dynamique économique... un chantier qui permettra une amélioration considérable des compétences humaines du Dunkerquois... Dunkerque n'avait pas été à pareille fête depuis les travaux de réalisation de l'avant-port Ouest en 1973... ». Avec cette implantation à Loon-Plage, le dernier bulletin municipal de Dunkerque retrouve tous les superlatifs, avec le risque de s'enivrer de la bonne opinion de soi-même.

Un comité de pilotage du terminal méthanier ?

À l'ADELFA, on aime la fête. Mais pas la grisurie qui déforme les appréciations sur certains sujets. Jusqu'à présent, selon les investisseurs dans ce projet, celui-ci coûtera près de 2,5 milliards d'euros et créera 50 emplois directs et 150 emplois indirects (et non 1,3 milliard d'euros et 250 emplois directs et indirects). Le chantier nécessitera 1 200 à 1 850 "collaborateurs" entre 2011 et 2015 (*Communiqué du GPMD, juin 2011*)... sans trop savoir qui sont ces collaborateurs, combien seront dunkerquois et comment sont, d'ores et déjà, envisagés les dispositifs de reconversion pour les locaux.

Foin des bocks et de la limonade donc! L'ADELFA aurait apprécié du solide: des informations, de la concertation, de quoi envisager effectivement un développement durable. L'ADELFA vient d'interpeller la CNDP à propos d'un comité de pilotage du terminal méthanier qu'EDF s'est engagé à mettre en place, sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque et en associant tous les acteurs concernés.

C'est ce que comportait la première décision d'EDF de poursuivre le projet, le 8 juillet 2008. Depuis peu de choses: EDF tergiversait. La décision finale d'investissement de la part d'EDF est tombée le 29 juin 2011. Depuis: rien! Au total, en trois ans: deux réunions du S3PI (les 18 juin 2008 et 5 mai 2009) pour présenter l'état d'avancement du projet et un exposé succinct et sélectif de résultats d'études.

Or, des résultats d'études sont encore attendus. Ainsi, depuis 2009 et dans le cadre de l'instruction de dossiers par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), ceux concernant l'impact des travaux de creusement du tunnel sur la centrale nucléaire. Le marché de construction de ce tunnel de 5 km de long, passant sous le chenal du Port Ouest, a été attribué à un consortium (Bessac-Razel-Terrasol) mais l'avis de l'ASN n'est toujours pas donné - y compris en CLI de la centrale.

Idem pour les études devant permettre l'élaboration d'un arrêté du préfet maritime

sur la circulation des méthaniers. Et ce, alors que des industriels commencent à poser des questions sur le trafic dans le port Ouest (ARCELOR notamment, dans la presse locale). En 2010, il restait encore à préciser les conditions de circulation dans le Chenal Ouest.

Et puis il y a les questions en suspens (*voir Grains de sel n° 34*). Et puis il y a les projets inconnus (voies d'accès terrestres et maritimes au terminal) et les nouveaux projets: la construction d'une canalisation pour le transport de GNL non odorisé entre Pitgam et Furnes...

Pour l'heure, le président de la CNDP a répondu à l'ADELFA en indiquant qu'il attirait l'attention d'EDF sur la mise en œuvre du comité de pilotage « *en lui demandant de respecter les éléments de sa décision* ». Le sous-préfet de Dunkerque n'a pas encore répondu. L'ADELFA attend. Pas de quoi se réjouir!

Et le comité de suivi ?

Avant les autorisations préfectorales données au GPMD et à Dunkerque LNG, le préfet avait signé, le 31 juillet 2009, un arrêté portant dérogation au titre de l'article L. 411-2 CE. Ce comité de suivi doit s'intéresser aux mesures compensatoires d'évitement et d'atténuation ainsi qu'aux mesures d'accompagnement liées à la destruction ou au déplacement d'espèces faunistiques et floristiques protégées. Il s'est réuni trois fois: les 20 octobre 2009, 20 avril et 24 novembre 2010.

Autant dire que les associations y siégeant sont sur le pas de la porte. Pas de quoi se réjouir! Elles auraient pourtant bien souhaité interroger le fait que les sternes naines ne nidifient plus au Clipon depuis deux ans.

Peut-être qu'il est de grandes fêtes qui ne peuvent se dérouler qu'à huis clos? À côté d'autres dites "populaires" que les décideurs politiques et économiques organisent spécialement. Avec un enthousiasme débordant, mais sans se poser de questions. Comme la fête dite "environnante" des Assises de l'économie de la mer.

E.G.



La foire aux n'importe quoi

Bonny soit qui mal y pense

Voici donc qu'au cœur du mois d'août, M^{me} Bonny, présidente du directoire du Grand Port Maritime, a quitté Dunkerque dans la plus grande discrétion, nous laissant en héritage les prémices d'un terminal méthanier. Vous l'avez remarqué : c'est souvent comme cela que les "belles" histoires se terminent. Des décideurs venus d'ailleurs concoctent un projet, puis se battent comme de beaux diables pour le mettre sur rails. Et au moment où leur initiative va se matérialiser, ils se retirent avec modestie, satisfaits d'avoir marqué le territoire qui leur était dévolu des traces indélébiles de leur passage. Et des dommages collatéraux potentiels pour les habitants que leur esprit d'entreprise aura générés.

Basse fréquence

Mis en cause pour son manque d'assiduité aux séances de l'Assemblée Nationale, Michel Delebarre qui, depuis, a remis le compteur à zéro en prenant place au Sénat, a énoncé dans *La Voix du Nord* en réponse à ses détracteurs : ses absences étaient à mettre sur le compte des multiples démarches "de terrain" qu'il avait menées pour décrocher pour le littoral un terminal méthanier. D'aucuns auront trouvé l'explication fumeuse!

Argument béton

On l'a appris incidemment lors d'une réunion du SMAERD, la structure gérant l'approvisionnement en eau du littoral : les travaux d'aménagement du terminal méthanier seront effectués en ayant recours exclusivement à de l'eau potable que par ailleurs on nous incite à économiser. Paraît que c'est meilleur pour la qualité du béton! Plus sérieusement cette fois, il a été dit que créer une conduite pour amener de l'eau industrielle jusqu'au chantier, cela aurait coûté trop cher. Les promoteurs parlent de 2 millions d'euros. Pour une opération qui approche globalement les deux milliards et demi d'euros, ce ne serait pourtant qu'une goutte d'eau, non?

Le nuage de Tchernobyl s'est vraiment arrêté à la frontière

Il faut se faire une raison, celle que la Justice a donnée au professeur Pellerin, autrefois grand patron du Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI). Souvenez-vous : il avait soutenu mordicus qu'en 1986, le nuage radioactif venu de Tchernobyl s'était obligamment arrêté à la frontière, en sorte que notre beau pays s'était

trouvé miraculeusement préservé des retombées des produits de fission et autres radioéléments venus d'ailleurs. Ce non-lieu providentiel, intervenant après ceux prononcés par exemple dans les affaires du sang contaminé ou de l'hormone de croissance, atteste qu'en matière sanitaire et de contamination, mieux vaut ne pas se fier aveuglément à l'État et à ses serviteurs. (Cf aussi les affaires de l'amiante et du Mediator) C'est bien pourquoi, s'agissant notamment du fonctionnement de la centrale nucléaire de Gravelines, nous militons pour que pour les contrôles sur le terrain, il soit aussi fait appel aux experts indépendants de la CRIIRAD ou de l'ACRO. Au pays où l'on a beaucoup recours à l'autocontrôle et ensuite à l'autosatisfaction, comme le disait déjà La Fontaine, « *méfiance est mère de sûreté.* »

Passera-t-on l'hiver ?

Y aura-t-il suffisamment d'électricité pour illuminer nos sapins de Noël en décembre prochain? La question a été posée fin octobre par le très sérieux cabinet de conseil Cap Gemini. Ce n'est pas une galéjade, mais simplement le constat qui établit qu'au pays le plus nucléarisé du monde, on risque de manquer de courant au moment des fêtes hivernales de fin d'année pour cause de surconsommation. La faute aux voisins allemands qui viennent d'arrêter huit réacteurs d'un coup. S'il est exact que la France fournit de l'électricité outre-Rhin en période estivale - ce que ne manque pas de souligner EDF quand elle entend fustiger les pays qui tournent le dos au nucléaire - dès que surviennent les pics de consommation hivernaux, en dépit de son arsenal de centrales tant vanté, notre pays se trouve obligé de faire venir du courant d'Allemagne, histoire de passer l'hiver sans trop d'encombre. Or désormais, comme le souligne Cap Gemini, ce ne sera plus possible et sans doute pendant plusieurs hivers consécutifs. Ce qu'a d'ailleurs reconnu à l'Assemblée le ministre de l'Énergie, Éric Besson. Depuis le temps qu'en cas de refus du nucléaire, on nous menaçait d'un retour à la bougie, eh bien nous y voilà, mais pas selon le scénario envisagé!

Récidiviste

Adjoint "responsable" à l'urbanisme, Vincent Leignel, qui entend ouvrir à l'urbanisation la dune de Malo-Terminus (*voir p 8*), ne veut pas non plus que soit freinée celle du Grand Large, sous prétexte qu'il y aurait risque de submersion marine. « *Le coup est parti, on ne reviendra pas en arrière. Le Grand Large ira au bout du projet.* » Pourvu que ces fermes propos ne soient pas coups d'épée dans l'eau.



Comment rouler à vélo en ville ?

Vous trouverez ci-après l'essentiel des conseils formulés par le "Collectif marseillais Vélos en Ville" sur la conduite à tenir par les cyclistes qui empruntent les cheminements urbains qui, même matérialisés, ne sont pas exempts de risques. À cette occasion, on rappellera l'existence à Dunkerque d'une "Association Droit Au Vélo" (ADAV) qui a son siège à la Maison de l'Environnement (03 28 20 30 40) où il est possible de la contacter.



1) éviter de serrer trop à droite : serrer à droite pour gêner le moins possible les autres usagers est un réflexe naturel qui comporte le risque de heurter une bordure de trottoir (à Dunkerque la bordure d'un quai sur lequel embarquent et débarquent les usagers des bus - NDLR) ou la portière d'une voiture en stationnement...

2) être clair dans ses intentions : indiquer chaque changement de direction avec la main, le bras. Dans tous les cas, éviter de zigzaguer, dans la mesure du possible garder la même ligne dans le trafic.



3) regarder autour de soi : avant toute manœuvre ou changement de direction, vous devez avoir conscience de ce qui se passe derrière vous. Pour cela n'hésitez pas à vous retourner, c'est aussi un signal pour les véhicules qui vous suivent.

4) établir un contact visuel : lors de toute manœuvre où vous pourriez entrer en conflit avec un autre usager, favorisez la négociation par le contact visuel. Regardez l'usager et assurez-vous ainsi qu'il vous a bien vu et qu'il comprend le sens de votre manœuvre.

5) au feu rouge se placer si possible devant la première voiture : à plus forte raison s'il existe un sas à vélo peint sur le sol. Cela permet toujours d'être vu et éventuellement de tourner à gauche plus confortablement.

6) dépasser par la gauche, c'est réglementaire et plus sûr : remonter une file de

voitures à l'arrêt se fait par la gauche ou au centre de la chaussée. Lorsque la file redémarre, on se réinsère tranquillement derrière une voiture. Attention en remontant un camion ou un bus à l'arrêt : des piétons débouchent parfois devant.

7) être visible le jour et surtout la nuit : vêtements clairs ou réfléchissants, éclairage efficace, catadioptrés, bande réfléchissante attachée au bras ou à la cheville... c'est vital!

8) bien choisir son itinéraire : être curieux, chercher de nouveaux itinéraires, essayer les rues parallèles plutôt que les grands boulevards (même équipés de bandes de roulement!), s'orienter au "pif" dans les quartiers inconnus, c'est ça aussi le plaisir de découvrir sa ville à vélo...

9) porter un casque : en cas d'accident, c'est assez fréquemment à la tête que les cyclistes sont blessés.

En conclusion : votre sécurité ne sera pas mise en jeu si vous suivez les trois règles suivantes : voir et être vu ; prendre sa place dans le trafic ; respecter le code de la route.

Dernier conseil : choisissez vos itinéraires et vos horaires de circulation en fonction de vos capacités. Progressivement vous pourrez ainsi gagner en assurance et passer du cycliste-qui-va-chercher-son-pain-le-dimanche-matin au roule-toujours qui ne circule pratiquement qu'à vélo en ville.



• *Manifestation de cyclistes en centre ville, il y a quelques années. Depuis, gageons que les participants porteraient le casque.*

Les incontournables

Lorsqu'il s'agit d'aller chercher de l'information, voire de compléter celle qui est livrée par les services dits habilités, on peut éprouver quelques difficultés à "sonner à la bonne porte". Les sites internet sont innombrables, de valeur et de fiabilité inégales. Le répertoire "risques" de France Nature

Environnement, la fédération associative nationale à laquelle l'ADELFA est adhérente, a dressé la liste des liens vers les sites internet qu'il estime, quant à lui, incontournables. Consultez-les de préférence : ils vous éviteront déjà une recherche laborieuse, synonyme de perte de temps.

ARIA/BARPI : recensement des incidents/accidents
<http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>

IREP : recueil des émissions polluantes par usine/par polluant/par déchets, etc.
<http://www.irep.ecologie.gouv.fr/IREP.index.php>

BASIAS : inventaire historique des sites industriels et activités de service
<http://basias.brgrn.fr>

BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des Pouvoirs Publics à titre préventif ou curatif
<http://basol.ecologie.gouv.fr/>

AIDA : ensemble de la réglementation des activités à risques
<http://www.ineris.fr/aida/>

TOUT SUR L'ENVIRONNEMENT : portail général qui redirige vers les principaux sites
<http://www.toutsurlenvironnement.fr/>

Site de l'inspection des installations classées : site général sur les ICPE, toutes catégories, toutes problématiques
<http://installationclassees.ecologie.gouv.fr/>

Et sa "base des IC" : pour effectuer une recherche sur une ICPE près de chez vous et accéder aux textes qui la réglementent (arrêtés préfectoraux, etc.)
<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICFom.php>

FNE risques industriels : pour obtenir les positions FNE sur les sujets ICPE, télécharger le document "impacts industriels", voir les derniers communiqués de presse, etc.
<http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/risques-industriels/>

On peut aussi consulter bien sûr : **www. Adelfa.org**

Directeur de la publication :
Jean Sename

Réalisation : François
Vandenbunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 5 €
ISSN 1293-5484



Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino BP 21
59941 Dunkerque cedex 2
Tél. 03 28 59 13 24

www.adelfa.org

L'ADELFA bénéficie du concours
de la ville de Dunkerque,
de la Communauté Urbaine
de Dunkerque et du Syndicat
Mixte de la Côte d'Opale

en librairie :

"En finir avec le nucléaire"

À qui veut entendre un discours autre sur le nucléaire que celui distillé par M. Proglia, l'alarmiste et les instances officielles, on conseillera de se plonger dans : « *En finir avec le nucléaire, pourquoi et comment* », publié récemment aux éditions du Seuil. Ses auteurs, Benjamin Dessus et Bernard Laponche ne manquent pas de références. Le premier qui préside l'association d'experts indépendants Global Chance a travaillé chez EDF et au CNRS. C'est un spécialiste reconnu des questions énergétiques. Polytechnicien, docteur ès sciences, Bernard Laponche a, pour sa part, œuvré au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Il a dirigé l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie (AFME) et est consultant international dans le domaine de l'énergie.

Tous deux rappellent d'abord opportunément la genèse en France de cet engouement offi-

ciel pour une technologie choisie par un cercle restreint de décideurs qui en ont fait une "exception française" à 78 %, un chiffre écrasant. Puis ils démontent un à un de façon probante l'argumentaire spécieux du lobby sur la prétendue indépendance énergétique, la sécurité et la sûreté, le coût avantageux du kWh, qui seraient des privilèges uniques de la filière française. Des marchés internationaux juteux, de moindres émissions de gaz à effet de serre, des risques d'accidents majeurs aux conséquences dramatiques, des déchets dits maîtrisés : autant d'arguments fallacieux assésés à grand renfort de "pub" dont ils dissèquent de façon claire et précise les attendus et les mécanismes.

Pour sortir de l'impasse, les auteurs proposent en conclusion un scénario raisonné de sortie du nucléaire, un sujet de pleine actualité dont on n'a pas fini d'entendre parler.



En finir avec le nucléaire,
par Benjamin Dessus
et Bernard Laponche.
Éditions du Seuil, 13 €